151

FRC 2.16944.1B
Case
FRC
19814

LETTRE

DE MONSIEUR

IMBERT-COLOMÈS,

Ci-devant chargé du Commandement de la Ville de Lyon, à Meſſieurs les Officiers Municipaux de Bourg en Breſſe.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE

DE MONSIEUR

L'ARCHEVESQUE

D'AMBRUN

A Monseigneur le Comte de la
Luzerne Ministre de la Marine
&c. &c. &c.

LETTRE

Écrite le 22 Février 1790, par M. Imbert-Colomès, ci-devant chargé du Commandement de la Ville de Lyon, à Messieurs les Officiers Municipaux de Bourg en Bresse.

MESSIEURS,

Le désordre arrivé à Lyon le 7 de ce mois, a été totalement dénaturé dans quelques journaux, & sur-tout dans celui du Patriote-François en date du 14 février. Ce journaliste m'inculpe & me donne des torts que je n'ai pas. L'accueil honorable que vous m'avez fait, & les marques de bonté que je reçois journellement de vos Concitoyens, exigent, Messieurs, que je me justifie à vos yeux & aux leurs. Ce journaliste annonce que son récit est le résultat d'une comparaison sévère, entre différentes lettres qui lui ont été écrites, & les papiers publics; il déclare que parmi ces lettres, il n'en est aucune de son respectable ami M. Blot, secrétaire-général de la société philanthropique de Lyon. Il

eût été au contraire à désirer, que le sieur Brissot eût choisi en cette occasion pour correspondant, M. Blot, qui a dû être témoin presque oculaire de ce triste événement, & à l'honnêteté duquel je m'empresse de rendre hommage. Avec un tel guide, ami de la vérité, ce journaliste n'auroit pas été égaré, & entraîné dans une foule d'erreurs, dont les correspondans ont infecté son récit. En relevant ces erreurs, je vous donnerai, MESSIEURS, le détail exact de ce qui s'est passé : je ne me permettrai aucune réflexion, le temps qui débrouille l'obscurité des événemens, dévoilera peut-être la cause de celui qui a fait succéder le trouble à la tranquillité dont jouissoit la ville de Lyon.

Le sieur Brissot de Warville annonce « qu'il s'y » étoit formé une troupe de sept à huit cents » volontaires, jeunes gens qui, revêtant un uni- » forme, se faisant enseigner par quelques suisses » les exercices militaires, s'étoient répartis dans » les différens quartiers, & faisoient le service » avec la milice bourgeoise, mais sans se con- » fondre avec elle, ayant leurs officiers à part » & toute leur indépendance. La milice bour- » geoise n'a jamais vu, ajoute-t-il, d'un œil » tranquille ces jeunes gens qui, la plupart » commis de marchands, ou clercs de Palais, » pouvoient à peine être envisagés comme » Citoyens ; cependant il se trouvoit aussi parmi

d'eux ; quelques fils de commerçans ; &c. »

Ces faits ſont inexacts : à la fin du mois de juin paſſé, il y eut une émeute populaire ; les bureaux d'octrois furent incendiés ; les bourgeois qui avoient toujours eu le droit excluſif de ſe garder, ſe prêtoient avec peine à un ſervice forcé qu'exigeoient alors les circonſtances ; enfin, le tumulte & le déſordre paroiſſant augmenter dans les premiers jours de juillet, le corps Municipal fit afficher un avis par lequel il invita les Citoyens honnêtes & de bonne volonté, à ſe rendre à l'hôtel-de-ville, où ils trouveroient des armes, & recevroient des ordres pour le maintien de la tranquillité publique. Telle fut l'origine des volontaires de cette ville, leſquels ſe diviſèrent enſuite en différentes compagnies. Dans le nombre des volontaires actuels, il n'y en a pas 300 en uniforme, les autres ſont en habit bourgeois, une très-petite partie d'entre eux, ſe ſont fait enſeigner par des ſuiſſes, les exercices militaires; mais les bourgeois de différens quartiers en ont fait autant. Les volontaires ont été conſtamment commandés par les officiers en chef de la milice bourgeoiſe, & n'avoient point d'officiers ſupérieurs de leur choix ; ils avoient ſeulement élu entr'eux quelques officiers ſubalternes, & même pluſieurs de leurs compagnies ſervoient ſous les officiers ſubalternes de leur quartier ; ainſi aucune de ces compagnies de

volontaires n'étoit indépendante : elles étoient en grande partie formées de jeunes gens connus, de tout état, fils de Citoyens très-actifs, ou faits pour le devenir, intéreſſés en conſéquence à maintenir le bon ordre; & même ils avoient parmi eux, nombre de Citoyens domiciliés; leſquels ont fait pendant long-temps le double ſervice, tantôt comme bourgeois, tantôt en qualité de volontaires.

Ces volontaires préſervèrent l'année dernière, du pillage & de l'incendie, différens châteaux de la province du Dauphiné; la ville de Crémieu leur doit ſon ſalut, & la commiſſion intermédiaire des états du Darphiné, paſſa une délibération honorable en leur faveur; arrêta, que leurs noms ſeroient inſcrits ſur les regiſtres de la province, & que mention ſeroit faite de leurs ſervices. Le Roi enfin, inſtruit de cet événement, chargea le miniſtre du département, de témoigner à la Municipalité de Lyon, ſa ſatisfaction ſur les ſervices de ſes volontaires. Depuis cette époque ils ont conſtamment fait le ſervice en concurrence avec la milice bourgeoiſe, ſouvent ils ont été mêlés dans les poſtes lorſqu'on les a renforcés par crainte du tumulte; & lorſque la loi martiale fut publiée, elle le fut par l'huiſſier de la ville, ſuivi d'un détachement de chaque troupe militaire, d'un corps de Bourgeois, & d'un autre corps pris à diverſes

compagnies de volontaires, lesquels parcoururent dans cet ordre, les rues, quais & places de la ville & des fauxbourgs : ainsi, il est très-constant que ces volontaires avoient été avoués & reconnus par les bourgeois. L'Assemblée nationale a consacré leur existence par un décret qui ordonne que tous les corps existant dans le royaume, sous le nom de volontaires, prêteront serment entre les mains des nouveaux officiers municipaux, en attendant la parfaite organisation de la milice nationale ; & il est de fait, qu'il en existe encore dans une infinité d'autres villes du royaume.

» Cette jeunesse, continue le journaliste, » professoit le plus entier dévouement pour M. » Imbert, premier échevin, commandant en » l'absence du prévôt des marchands ; ce dé- » vouement étoit payé de bienveillance & de » protection, de la part du Commandant, qui » se plaisoit à désigner, en riant, ces volon- » taires, sous le nom de sa garde d'honneur, » &c. »

Il est absolument faux que j'ai jamais désigné les volontaires sous le nom de ma garde d'honneur, & certainement personne n'affirmeroit m'avoir entendu prononcer ces mots. Je n'étois pas dans le cas de protéger & de donner quelque préférence aux volontaires, puisque le commandant n'étoit point en usage de dési-

gner les quartiers qui devoient occuper les différens poſtes. Cet arrangement ſe faiſoit quelques jours à l'avance dans le Comité tenu par MM. les Officiers en chef des différens quartiers, & l'ordre étoit envoyé par le Colonel de la milice bourgeoiſe, ſans même en prévenir le Commandant, ſi ce n'eſt le matin du jour où les poſtes étoient relevés. J'avois d'ailleurs conſtamment refuſé, même dans les temps des plus grands troubles, d'établir chez moi un corps de garde que mes concitoyens m'avoient offert à pluſieurs repriſes, je me croyois en parfaite ſureté au milieu d'eux, & ce ne fut que trois ſemaines avant l'événement du 7, qu'ayant vu chez moi, à pluſieurs repriſes, des eſpèces d'attroupemens tumultueux, ma famille, mes amis, & nombre de mes concitoyens, exigèrent que j'y établiſſe un corps de garde Suiſſe.

« Les Bourgeois toujours plus mécontens, » dit encore le ſieur Briſſot, députèrent, il y » a cinq ou ſix jours, à M. Imbert, pour » le prier de ne les jamais faire relever au poſte » de l'arſenal qu'ils déſiroient garder ſeuls, &c. »

Ce fait eſt encore faux, je n'ai reçu aucune députation, à ce ſujet, avant la matinée du 7.

« Vendredi dernier, ajoute le journaliſte, » le Commandant faiſant ſa ronde & viſitant » le poſte de l'arſenal, reçut la même prière, » il y répondit avec aigreur, & en annonçant

» qu'il n'y auroit aucun égard. Les Bourgeois » indignés perſiſtèrent ; le Commandant ne » voulut pas céder ; de-là des mécontentemens. »

Ce vendredi, dont il eſt queſtion, il y eut deux gardes commandées par des officiers nouvellement élus; le quartier de Bellecour occupa les poſtes de l'Hôtel-de ville & du Change, & le quartier du Port-du-Temple occupa le poſte de l'Arſenal & du magaſin à Poudre. Pour faire honneur à la première garde de leurs officiers, preſque tous les Bourgeois de ces deux quartiers étoient ſous les armes. Le quartier de Bellecour avoit fourni plus de cinq cents hommes, & celui du Port-du-Temple, moins nombreux, plus de trois cents. J'allai avant minuit viſiter les poſtes; arrivé à l'arſenal, les Bourgeois qui croyoient devoir être relevés le lendemain par des volontaires, m'annoncèrent qu'ils ne leur céderoient pas le poſte. Surpris d'une difficulté auſſi nouvelle, je leur fis des obſervations, mais m'appercevant que les têtes étoient échauffées, je n'inſiſtai pas, & bien loin de leur annoncer que je n'aurois aucun égard à leur demande, je leur dis que j'en conférerois avec mes confrères à notre première aſſemblée. Le lendemain j'appris que les bourgeois de ce poſte avoient envoyé pendant la nuit des députés à ceux de Bellecour placés

à l'Hôtel-de-ville & au Change, pour les inviter à oppoſer la même réſiſtance, mais que ceux-ci avoient refuſé, en ajoutant que ſi les volontaires ſe préſentoient à leur póſte, ils les recevroient comme il étoit d'uſage.

Avant la deſcente de la garde, j'eus la viſite de M. Périſſe, capitaine en chef, qui avoit commandé pendant la nuit le poſte de l'arſenal; il étoit accompagné de deux de ſes confrères. Ces meſſieurs me témoignèrent combien ils étoient navrés du peu de déférence de leurs bourgeois, me promirent de faire leurs efforts pour les ramener, & m'offrirent de me nommer les trois principaux moteurs qu'ils connoiſſoient. Mais tranquilliſé par la manière de penſer de ces officiers qui devoient avoir la confiance des bourgeois de leur quartier, puiſqu'ils avoient été nommés tout récemment par leur ſuffrage libre, inſtruit d'ailleurs du refus qu'avoit fait le quartier de Bellecour, de ſe réunir à l'autre, & m'étant aſſuré que les volontaires ne devoient pas monter ce même jour, j'eſpérai que ce mouvement ſeroit bientôt appaiſé.

« Le bruit courut, pourſuit le ſieur Briſſot » de Warville, que les volontaires viendroient » le dimanche à l'arſenal; la fermentation ſe » propagea, & dans la matinée du dimanche » quatre capitaines des bourgeois ſe ren- » dirent chez le Commandant, pour lui

» repréſenter les diſpoſitions du peuple & » le danger qu'il y auroit à le braver dans » ces circonſtances en envoyant les volontaires. » M. Imbert promit qu'il n'en feroit rien. Les » capitaines revinrent dans leur quartier pour » tranquilliſer les eſprits par cette aſſurance, & » diſſiper les attroupemens qui commençoient » à s'y former, mais on n'étoit point encore » retiré lorſqu'on vit paroître trois cents volon- » taires qui s'acheminoient vers l'arſenal. Le » nombre extraordinaire pour relever une garde » de vingt-quatre factionnaires, annonçoit des » réſolutions violentes, dont l'idée révolta le » peuple, &c. »

Le ſieur Périſſe avec deux autres officiers de ſon quartier, vinrent, il eſt vrai, m'avertir qu'il y avoit de la fermentation dans ce quartier. J'eus auſſi la viſite de deux autres officiers pour le même objet; mais je ne pouvois pas regarder comme réclamation générale, celle de deux quartiers, ſur le nombre de vingt huit qui compoſent la ville. D'ailleurs, il eſt faux que j'aie promis à ces officiers de ne pas envoyer de volontaires pour relever le poſte; & tout ce que ces officiers me demandèrent, fut qu'on mêlât quelques bourgeois avec les volontaires, en uniforme; & je le leur promis. J'allai, pour cet effet, à l'Hôtel-de-Ville avant le moment du

départ des volontaires ; je vis qu'il y en avoit une grande partie en habit bourgeois ; ce qui devoit tranquilliſer le peuple. Je fis plus, je mis à leur tête l'officier de Milice bourgeoiſe, qui commandoit le poſte de l'Hôtel-de-Ville, & qui étoit en habit bourgeois ; je voulus même mêler avec les volontaires une douzaine de bourgeois du même poſte qui refusèrent de marcher.

Quant au nombre de volontaires, il y en avoit tout au plus cent vingt ; & quelque conſidérable qu'il ſoit, il ceſſera d'étonner, lorſqu'on ſaura que, depuis environ trois ſemaines, toutes les compagnies de volontaires s'étoient réunies en un ſeul corps, pour ſuivre le même régime, & que, depuis ce moment, il avoit été d'uſage que, lorſque les volontaires étoient de garde, il y en avoit à la tête 30 ou 40 de la compagnie qui devoit monter, & ils étoient ſuivis d'un détachement de chaque autre compagnie, pour indiquer leur réunion. Cela s'étoit ainſi pratiqué pluſieurs fois même pour le poſte de l'arſenal. D'ailleurs, ce nombre n'approchoit pas celui des bourgeois qui avoient été de garde le vendredi précédent au nombre d'environ trois cents.

Le ſieur Briſſot de Warville accuſe les volontaires d'avoir tiré ſur le peuple, mais il eſt conſtant, par un procès-verbal de l'officier de-

vant lequel les volontaires ſe préſentèrent à l'arſenal, que le ſieur Courajod, qui commandoit ceux des Terreaux, déclara en arrivant, que ſes ordres portoient de ſe retirer, ſi on faiſoit difficulté de lui céder le poſte. Le même fait eſt certifié par l'officier en habit bourgeois, auquel j'avois donné ordre d'accompagner les volontaires à l'arſenal ; & cet officier ajoute que, malgré les pierres qu'on jetoit, il contint d'abord les volontaires, mais qu'une grêle de pierres & des coups de fuſils tirés ſur eux, en décidèrent quelques-uns à faire feu. J'avois eu dans la matinée la viſite du corps des officiers du quartier de Bellecour, le plus nombreux de la ville, & au centre duquel eſt placé l'arſenal. Je les avois prévenus de la fermentation qui exiſtoit, & les avois priés de veiller ſur ce poſte, ce qu'ils m'avoient promis. Mais l'arſenal étoit déjà rempli de peuple à l'arrivée des volontaires ; & malgré leur retraite, qui n'annonçoit pas *des réſolutions violentes*, au moyen d'échelles, on enfonça bientôt les fenêtres, & en un inſtant on enleva une quantité immenſe de fuſils. C'eſt ainſi que le projet de renforcer le poſte de l'arſenal, & de le ſouſtraire à la garde des volontaires, a ſervi d'occaſion & peut-être de prétexte pour en livrer les magaſins au pillage. J'appris bientôt ce qui ſe paſſoit ; j'avois prévenu le Commandant du régiment Suiſſe de Sonnenberg, de faire

tenir prêtes à marcher deux compagnies de grenadiers placés aux Auguſtins, & autant de ceux des caſernes ; j'envoyai ordre de les faire marcher à l'arſenal, pour protéger la retraite des Volontaires & arrêter le pillage ; je donnai ſucceſſivement des ordres pour faire ſortir le régiment entier, dont 200 ſoldats devoient ſe rendre à la place des Terreaux ; je fis venir également deux détachemens de trente cavaliers Royal-Guyenne ; mais j'ignore ſi les ordres furent portés exactement. Les premiers ſecours furent très-tardifs ; & l'affluence du peuple armé ſur les quais, empêcha les Suiſſes de pénétrer juſqu'à l'arſenal. Auſſitôt que je fus l'arrivée des Suiſſes à la place devant l'Hôtel-de-Ville, je m'y tranſportai, eſpérant qu'en faiſant déployer le drapeau rouge, je parviendrois à arrêter le déſordre ; mais en entrant à l'Hôtel-de-Ville, je le trouvai rempli de gens armés, preſque tous inconnus, & j'appris qu'on en refuſoit l'entrée aux Citoyens les plus connus. On s'étoit emparé du dépôt d'armes qui y étoit placé ; je fus inveſti, inſulté, menacé ; on crioit qu'il falloit me lanterner ; ce qui ſeroit arrivé ſans un petit nombre de bons Citoyens, leſquels parvinrent à m'arracher des bras de ces furieux, & me firent évader par une cour de derrière.

De l'Hôtel-de-Ville on fit feu ſur les Suiſſes qui étoient placés tranquillement ſur la place : on en bleſſa deux, l'un deſquels on aſſure être

mort de ſa bleſſure. Le corps des Suiſſes ne s'ébranla pas, & M. de Gugy, Lieutenant-Colonel, qui les commandoit, eut la prudence & la fermeté de les contenir; & ce brave & généreux militaire, pour prix de ſa modération, fut aſſailli le même ſoir, en ſe retirant, par une troupe de gens armés, fut cruellement maltraité, & ſeroit peut-être péri ſans le ſecours de deux grenadiers qui l'accompagnoient & le garantirent avec leur ſabre.

J'arrivai chez moi au travers de bien des dangers. L'Hôtel-de-Ville & l'arſenal étoient entre les mains du peuple. Il y avoit peut-être douze mille hommes armés, qui avoient pris des munitions à l'Hôtel-de-Ville. Les citoyens aiſés & la claſſe la plus honnête du peuple étoient ſans armes. Si j'avois fait déployer le drapeau rouge, il auroit fallu le ſoutenir avec la force, & il y auroit eu un carnage des troupes & du peuple. Je crus devoir épargner le ſang avec d'autant plus de raiſon, que, dans l'après midi, le plus grand nombre des officiers de différens quartiers vinrent chez moi prendre mes ordres; ils me dirent que, malgré le déſordre, ils eſpéroient de parvenir à raſſembler leurs bourgeois, & me promirent de faire leurs efforts pour les emmener chacun dans leur quartier, & y faire des patrouilles pendant la nuit. Je me contentai, en conſéquence, de renforcer la garde de ma mai-

ſon, & donnai ordre à toutes les troupes du Roi de ſe retirer. Mais, à la tombée de la nuit, une troupe conſidérable de gens armés, ſans officier à leur tête, & dans le plus grand déſordre, ſe préſenta chez moi en demandant ma tête; cinquante grenadiers Suiſſes, qui compoſoient en cet inſtant ma garde, auroient réſiſté long-temps, & tué beaucoup de monde avant d'être forcés, ſi je leur avois donné ordre de tirer, mais je le leur défendis, je préférai de m'expoſer à tous les dangers, & je m'échappai par les toits de ma maiſon. Lorſque je fus évadé, les Suiſſes cédèrent, & cette troupe effrénée me chercha inutilement, & revint juſqu'à trois fois dans la nuit renouveler ſes recherches. On briſa mes portes, on pilla & vola dans ma maiſon; & voyant l'acharnement du peuple contre ma perſonne, je me décidai à envoyer ma démiſſion à mes confrères. Elle étoit conçue en ces termes:

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

» J'ai fait, juſqu'à ce moment, mes efforts » pour maintenir la tranquillité publique; je n'ai » jamais voulu que le bien de mes Concitoyens, » & c'eſt par ce même ſentiment que je crois » devoir donner ma démiſſion; je la remets » entre vos mains; puiſſe-t-elle ſatisfaire ma » patrie & ramener la paix que je payerois du

» ſacrifice de ma vie, s'il le falloit : j'eſpère
» qu'avec le temps on rendra juſtice à la pu-
» reté de ma conduite & de mes intentions ».

Je reſtai cependant ignoré juſqu'au lendemain matin, que je parvins à travers de nouveaux dangers aux caſernes, d'où je partis pour me retirer dans cette ville.

« Le ſieur Briſſot de Warville m'accuſe d'obſ-
» tination, pour avoir précédemment voulu
» confier aux Suiſſes le poſte de l'arſenal, que
» les bourgeois ont toujours été jaloux d'occuper
» excluſivement ; & dès-lors, à l'égard des
» Suiſſes, dit-il, on auroit vu la ſcène qui vient
» de ſe paſſer, aux dépens des volontaires, ſi
» les premiers n'euſſent été plus ſages ».

Je n'ai jamais fait relever de poſte par les troupes du Roi, ſans le conſentement & même à la demande de mes Concitoyens, lorſqu'un ſervice trop répété les a fatigués. Je n'ai jamais tenté de faire relever celui de l'arſenal par les Suiſſes ; ainſi cette aſſertion eſt fauſſe. Il eſt vrai qu'ayant trouvé pluſieurs fois le poſte de l'arſenal preſque dégarni de bourgeois, je conçus de l'inquiétude ſur la ſureté d'un poſte auſſi important. Je la communiquai à mes confrères, qui arrêtèrent unanimement de louer un local dans le voiſinage de l'arſenal, pour y établir une caſerne de deux compagnies de grenadiers Suiſſes, leſquels ſeroient à portée de donner

main-forte aux bourgeois au moindre ſignal. J'en parlai à pluſieurs officiers de la Milice bourgeoiſe, qui aprouvèrent cette précaution. Les bourgeois ne devoient rien craindre du voiſinage des Suiſſes, qui ſe ſont conſtamment montrés citoyens, n'ont pas verſé une goutte de ſang, malgré les inſultes & les coups de pierres dont ils ont été aſſaillis en différentes occaſions; & ont pouſſé la modération dans la journée du ſept au point, de ne pas s'ébranler en voyant tomber à leur côté deux de leurs camarades bleſſés par des coups de fuſils tirés de l'Hôtel-de-Ville, que ces mêmes Suiſſes avoient défendu pour les bourgeois; & de concert avec eux, les jours de tumulte, & notamment le 20 août paſſé. Cependant au moment où les Suiſſes alloient occuper cette caſerne, quelques citoyens montrèrent de la réſiſtance, & s'attroupèrent dans le quartier de l'arſenal pour s'oppoſer à leur arrivée. J'avois devancé à l'arſenal les Suiſſes; & témoin de la fermentation qu'excitoit leur préſence, je leur donnai auſſitôt l'ordre de ſe retirer. Mes craintes ne ſe ſont que trop réaliſées; & cependant ſi le Capitaine qui commandoit la Milice bourgeoiſe à l'arſenal le ſept, avoit pu ſe procurer le ſecours prompt de deux compagnies de grenadiers, ſon poſte n'auroit pas été forcé, tandis qu'il affirme dans ſon procès-verbal que l'entrée de ſon poſte a été forcée par le peuple, ainſi que l'arſenal.

Si deux compagnies de grenadiers en avoient défendu l'entrée, le peuple n'auroit pas tenté de piller les magasins ; une foule de gens sans aveu n'auroient pas été armés ; notre ville seroit encoré le séjour du bonheur ; nos ouvriers tranquilles dans leurs ateliers ne seroient pas écrasés par un service militaire presque continuel, qui ne les rend pas plus heureux. Chaque Citoyen seroit livré tout entier aux occupations de l'état qu'il a choisi ; notre cité ne seroit pas travestie en une ville de guerre, dont l'appareil & le bruit s'accordent si mal avec les liaisons intimes & les rapports qui doivent exister entre tous les Citoyens pour la prospérité commune, surtout dans une ville de commerce. Nous ne verrions pas sortir de notre ville une foule de Citoyens riches dont l'éloignement ne peut qu'augmenter la misère de la classe malheureuse & indigente. Nous pourrions offrir un asile assuré aux Français, que la crainte seule a fait expatrier, & qui regrettant leur patrie, voleroient dans nos murs lorsqu'ils s'y croiroient à l'abri de la violence. Cette cité s'enrichiroit d'une partie des pertes qu'a faites la capitale ; & devenant plus florissante que jamais, elle auroit profité, plus qu'aucune autre, des avantages de la révolution. Quelque contradictoires que soient les faits contenus dans cette lettre, avec le récit du sieur Brissot de Warville, j'ose attester leur vérité, &

j'invoque avec confiance le témoignage de mes Concitoyens. Dès les premiers momens de mon exil, j'ai eu l'honneur d'adreſſer les mêmes détails à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale, & aux Miniſtres de Sa Majeſté, & j'ai offert de me préſenter pour me juſtifier moi-même, ſi quelqu'un de mes Concitoyens me dénonçoit comme coupable.

L'hoſpitalité, cette vertu chérie par nos ancêtres & ſi ſaintement pratiquée dans votre ville, vous a fait paſſer une délibération pour me promettre aſile & ſureté, vous l'avez inſcrite ſur vos regiſtres, j'oſe vous ſupplier, MESSIEURS, de placer à côté ma juſtification comme un témoignage de mon reſpect & de ma reconnoiſſance. Je vous prie auſſi, MESSIEURS, de me permettre de rendre publique cette lettre, afin que ceux qui ſavent que vous m'avez honoré de vos bontés ſoient en même temps convaincus que ma conduite ne m'en a pas rendu indigne. J'aurois pu ajouter des circonſtances ſingulières qui ont accompagné cet événement, je laiſſe à d'autres le ſoin de les raſſembler, n'ayant eu pour but que ma juſtification. Le ſieur Briſſot de Warville m'accuſera vainement d'ariſtocratie. Simple négociant, poſſeſſeur d'une fabrique qui fournit, depuis plus d'un ſiècle, du travail à une foule d'ouvriers auxquels mes ancêtres ou moi avons diſtribué

dans cet espace de temps, au moins vingt millions en prix de main-d'œuvre, sans avoir jamais vu élever aucune plainte de leur part ; ennemi reconnu du despotisme ministériel que j'ai sans cesse combattu pendant plus de dix ans pour les intérêts du commerce, ce qui m'a souvent exposé aux dangers des lettres de cachet (1). Parvenu, sans l'avoir recherché, aux honneurs municipaux, n'ayant eu le commandement que par intérim, en l'absence de M. le Prévôt des Marchands, lequel depuis dix mois annonçoit d'un jour à l'autre, sans que sa santé le lui ait permis, venir incessamment reprendre ses pénibles fonctions que j'ai remplies sans honoraires, & étant au contraire chargé de bien des frais ; certain que le bon peuple de Lyon reconnoîtra bientôt l'injustice de la persécution que j'ai

---

(1) Sous M. Joly de Fleury, contrôleur général, je fis les mémoires les plus forts contre de nouveaux impôts qui gênoient le commerce ; je combattis vivement le privilége du roulage ; je résistai au despotisme de M. de Vergennes ; j'eus le courage de faire un mémoire contre le timbre, & de l'envoyer signé au parlement à Troyes ; il eût tant de succès que le parlement arrêta qu'il seroit lu, les chambres assemblées, annexé au procès verbal de la séance, imprimé & distribué ; & je me suis vu exposé à toute la colère de MM. de Lamoignon & de Brienne.

éprouvée ; satisfait d'avoir constamment épargné, dans les momens de tumulte & au péril de ma vie le sang de mes Concitoyens, & d'avoir contribué avec des confrères que j'honore, à maintenir la paix & l'abondance dans des circonstances épineuses ; jouissant, MESSIEURS, de votre estime & de celle de vos Concitoyens dont j'ai reçu tant de témoignages, espérant avoir conservé celle dont les habitans de Lyon m'honoroient, je vais rentrer dans la carrière de ma vie privée, sans m'inquiéter des vaines déclamations du sieur Brissot de Warville, ni de toutes autres de ce genre auxquelles je ne répondrai plus.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Signé, IMBERT-COLOMÈS.

Bourg en Bresse, ce 23 Février 1790.

EXTRAIT du regiſtre du Conſeil Municipal de la Ville de Bourg en Breſſe.

Du vingt-trois février mil ſept cent quatre-vingt-dix.

LE CONSEIL MUNICIPAL aſſemblé en la Chambre du Conſeil de la maiſon Commune où étoient MM. Brangier, préſident en l'abſence du Maire indiſpoſé, Martinon, Braconier, Buget, Favier puîné, Ravet, Ceyzeriat & Bonardel, tous Officiers Municipaux, en préſence de M. Chevrier de Nante, Procureur de la Commune, lecture a été faite d'une lettre adreſſée ce jour au Corps Municipal, par M. Imbert-Colomès, ancien premier Échevin de la ville de Lyon, chargé du commandement de ladite ville de Lyon, ayant pour objet des détails relatifs aux déſordres arrivées en la ville de Lyon, le 7 de ce mois, & tendante à demander que ladite lettre ſoit annexée aux regiſtres de cette Municipalité, & à être autoriſé à la rendre publique.

Cette lecture faite, & ouï le Procureur de la Commune, le CONSEIL MUNICIPAL A DÉLIBÉRÉ ET ARRÊTÉ que la lettre dont s'agit,

272

demeurera jointe & annexée au regiſtre de cette Municipalité, pour y avoir recours au beſoin ; & que M. Imbert-Colomès eſt autoriſé à rendre ladite lettre publique par la voie de l'impreſſion ; en conſéquence extrait d'icelle & de la préſente délibération ſera délivré à M. Imbert-Colomès par le Secrétaire-Greffier. A Bourg, leſdits an & jour.

Signés au regiſtre, BRANGIER, *premier officier municipal*, MARTINON, BRACONNIER, BUGET, FAVIER puîné, RAVET, CEYZERIAT & BONNARDEL, & CHEVRIER, *Procureur de la Commune.*

Par extrait,

HUMBERT,

Secrétaire-Greffier.